CRUS LET TIERROLIRS ACAIDIÉMILE DU PAYS GABAYLE

Promotion du Bilinguisme Pays Gabaye De l'origine à aujourd'hui

Au départ, c'est une simple discussion sur le tourisme et les souvenirs de voyages. Rapidement, les besoins dans ce domaine sont abordés et les témoignages relatent les réalisations faites dans diverses régions. C'est d'abord ce qui est le plus visible, les panneaux d'entrée et de sortie d'agglomération bilingues. Mais aussi les noms de rues.

Sont cités:

- La Bretagne et le breton
- L'Alsace et l'alsacien
- La Corse et le corse
- La Provence et le provençal
- La région Occitanie et l'occitan
- Les Pyrénées-Orientales et le catalan
- En région Nouvelle-Aquitaine, le Béarn et le béarnais, le Pays basque et le basque.

Dans ces régions, on peut observer un fort attachement culturel, et un sentiment d'appartenance à une communauté régionale. À l'exception de quelques cas, assez rares, il n'y a pas de prosélytisme politique, et pas de revendication d'autonomie ou d'indépendance. Le sentiment général est d'être d'abord français, mais de revendiquer une appartenance à un environnement culturel particulier.

Les avantages reconnus du bilinguisme dans les régions suscitées sont souvent les mêmes : meilleure préparation pour les jeunes à l'apprentissage des langues, meilleure cohésion sociale autour d'une culture régionale commune, redécouverte et réappropriation de l'histoire locale et du patrimoine culturel, meilleur maillage du tissu associatif, plus de liens entre les citoyens et collectivités locales.

Une réflexion sur notre secteur géographique a été initiée à la suite de l'exposé des exemples ci-dessus. Notre secteur géographique est à la fois défini culturellement et historiquement. Il est très riche historiquement avec un grand patrimoine. Il possède des spécificités géographiques et économiques. Enfin, il possède une langue régionale spécifique, utilisée couramment il y a encore quelques décennies, et dont il reste encore des locuteurs.

Cette langue, dans nos premières constations, suscite encore l'intérêt chez les habitants, en particulier ceux qui sont originaires du pays, un peu cependant aussi sur des habitants venus d'autres régions, mais souhaitant une bonne intégration locale.

Alors, pourquoi ne pas réfléchir à mettre en valeur cette culture et cette langue? La première idée évidente a été la mise en place d'une signalétique bilingue, mais alors est venu le besoin de connaître le cadre légal, et aussi d'observer ce qui s'est fait ailleurs. Ainsi est né le

CRUS LET TIELRIROLIRS ACAIDIÉMILE DU PAYS GALBAYLE

projet « Pays Gabaye, Culture et Histoire », nom provisoire. Reste à mettre en place les étapes de réalisation, et tout d'abord d'analyser la faisabilité, réaliser des enquêtes et des études historiques, toponymiques, etc., réaliser les concertations nécessaires avec les associations, les collectivités locales ou régionales, étudier les financements... La liste n'est pas exhaustive.

Situation réglementaire, contexte politique

Le premier texte est issu du Conseil de l'Europe. Il s'agit de la **Charte Européenne des Langues Régionales ou Minoritaires**, votée en 1992, mise en application en 1998.

L'article 75-1 de la Constitution prévoit que les langues régionales appartiennent au patrimoine de la France.

Les arrêtés du 24 novembre 1967 et du 19 janvier 1982 définissent les signaux routiers. Ainsi aucun des panneaux de signalisation bilingue actuellement sur le territoire n'est réglementaire. Malgré tout, comme le précise Christine Albanel dans sa déclaration du Gouvernement sur les langues régionales du 7 mai 2008, « La visibilité des langues de France dans l'espace public passe aussi, comme chacun peut le constater, par la signalisation bilingue et la toponymie. Il est par exemple tout à fait légitime — et même souvent souhaitable — que, dans les zones concernées, les communes affichent leur nom dans leur langue, à l'entrée et à la sortie de l'agglomération. Il en va de même pour la signalisation directionnelle sur les routes et dans les rues : dans le centre de ma ville de Toulouse, elle est ainsi en deux langues, et je ne suis pas choquée de lire simultanément en occitan et en français le nom de la place du Capitole — ni de m'orienter grâce à des panneaux bilingues en Bretagne. » Ainsi si la signalisation bilingue n'est formellement pas réglementée, elle est en tout cas tolérée, voire encouragée par le gouvernement, prélude à une probable officialisation.

La **jurisprudence**: La Cour administrative d'appel de Marseille a jugé, dans un arrêt du 28 juin 2012, « qu'il résulte de la combinaison de l'ensemble de ces dispositions que l'utilisation de traductions de la langue française dans les différentes langues régionales n'est pas interdite pour les inscriptions apposées sur la voie publique et destinées à l'information du public, lorsqu'en même temps l'utilisation du français est suffisamment et correctement assurée ».

En juillet 2013, Délégation générale à la langue française et aux langues de France, du Ministère de la Culture et de la Communication, présente un rapport intitulé : **Redéfinir une politique publique en faveur des langues régionales et de la pluralité linguistique interne**.

Il faut attendre 2021 et la loi dite Molac, Loi du 21 mai 2021 relative à la protection patrimoniale des langues régionales et à leur promotion, pour une clarification de l'environnement réglementaire, et notamment nous la signalisation bilingue, ainsi clairement autorisée.

A noter, en ce qui concerne notre idiome local, que la langue saintongeaise a été reconnue Langue de France en 2007 par le Ministère de la Culture et de la Communication.

CRUS ET TERROURS ACADIÉMIIE DU PAYS GABAYIE

Définir un comité de pilotage

L'association à l'origine du projet ne peut pas porter seule le projet, celui-ci concernant un public beaucoup plus large que celui de son influence et des acteurs autres que ses membres.

Le comité de pilotage doit comprendre des membres de l'association porteuse du projet, mais aussi, sans doute, d'autres associations pouvant être intéressées, des représentants des collectivités, des personnes pouvant apporter une certaine expertise ou porteuses de mémoire.

Un calendrier de rencontres pourra être établi pour suivre l'évolution du projet ou pour proposer son évolution.

Un rapport sera rédigé et transmis aux personnes concernées, et mis à la disposition du public.

Enquête préalable

Il va de soi que rien ne pourra être accompli dans ce domaine sans une enquête préalable sur le contexte linguistique de la région concernée. Il va s'agir de demander aux habitants de définir leur position par rapport à l'idiome local, ne serait-ce que pour définir des plans d'action.

L'idée est de fournir un questionnaire (inspiré de ce qu'a fait L'office de la Langue Bretonne), et d'établir des statistiques. La diffusion pourra se faire :

- physiquement par distribution de la forme papier du questionnaire, mis à disposition dans les mairies, les commerces, etc.
- de manière dématérialisée à travers les sites internet des collectivités locales et régionales
- à travers les réseaux sociaux, notamment avec les associations
- par des journaux des collectivités ou de presse régionale

Charge à l'association de collecter les données, de les traiter, et de les diffuser.

Commune(s) pilote(s)

Selon les résultats de l'enquête, s'ils concluent à l'intérêt du projet, il paraît intéressant dans un premier de définir une commune pilote qui pourra servir de modèle par la suite.

Elle bénéficiera de l'aide de l'association et d'autres acteurs éventuels.

Elle sera la première signataire de la Charte « Pays Gabaye, Histoire et Culture » ouvrant la voie vers une certification.

CRUS LET TIERROLIRS ACAIDIÉMILE DU PAYS GABAYLE

Un projet de ce type demande un travail de longue haleine, l'implication de nombreux acteurs, et l'adhésion d'un large public.

Il conviendra de convaincre de l'utilité d'une telle démarche, tant les habitants que les élus locaux.

La route sera longue, mais elle bénéficiera du travail déjà effectué ailleurs. Dans les régions ayant effectué la démarche, elles semblent bénéficier de résultats positifs en termes d'image, de culture, mais aussi de tourisme et d'économie.

Sont concernées les communes des cantons suivants :

- Estuaire Nord Gironde
- Nord Libournais
- Une partie de Libournais Fronsadais
- Une partie de Côteaux de Dordogne

Communautés de Communes et communes :

- COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ESTUAIRE
 - Anglade, Braud-et-Saint-Louis, Cartelègue, Étauliers, Eyrans, Marcillac, Mazion, Pleine-Selve, Reignac, Saint-Androny, Saint-Aubin-de-Blaye, Saint-Caprais-de-Blaye, Saint-Ciers-sur-Gironde, Saint-Palais, Saint-Seurin-de-Cursac
- COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU GRAND CUBZAGUAIS
 Gauriaguet, Lansac, Mombrier, Peujard, Pugnac, Saint-Trojan, Teuillac, Val de Virvée, Virsac
- COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE BLAYE
 Berson, Blaye, Campugnan, Cars, Fours, Plassac, Saint-Ciers-de-Canesse, Saint-Genès-de-Blaye, Saint-Martin-Lacaussade, Saint-Paul, Saint-Seurin-de-Bourg, Samonac, Villeneuve)
- COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU FRONSADAIS
 Asques, Cadillac-en-Fronsadais, Fronsac, Galgon, La Lande-de-Fronsac, La Rivière, Lugon et L'île-du-Carnay, Mouillac, Périssac, Saillans, Saint-Aignan, Saint-Genès-de-Fronsac, Saint-Germain-de-la-Rivière, Saint-Michel-de-Fronsac, Saint-Romain-la-Virvée, Tarnes, Vérac, Villegouge
- COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS- CALI

Abzac, Bayas, Bonzac Camps-sur-l'Isle, Chamadelle, Coutras, Gours, Guîtres, Izon, Lagorce, Lapouyade, Le Fieu, Les Billaux, Les Églisottes-et-Chalaures, Les Peintures, Maransin, Porchères, Puynormand, Sablons, Saint-Antoine-

sur-l'Isle, Saint-Christophe-de-Double, Saint-Ciers-d'Abzac,

Saint-Denis-de-Pile, Saint-Martin-

de-Laye, Saint-Martin-du-Bois, Saint-Médard-de-Guizières,

Saint-Sauveur-de-Puynormand,

Saint-Seurin-sur-l'Isle, Savignac-de-l'Isle,

Tizac-de-Lapouyade

CRUS ET TERROIRS ACADÉMIE DU PAYS GABAYE

Avancées actuelles du projet

Un première commune a été contactée et après une première réunion de travail avec les représentants de la commune, de l'association locale d'histoire et de CTAPG un accord de principe a été conclu. Mais il devra être confirmé lors d'une prochaine réunion, et par une délibération du conseil municipal.

Le Conseil Départemental a été associé à l'initiative.

L'étude de toponymie prend forme et deux spécialiste de la langue locale ainsi qu'une linguiste Docteur Es-lettre ont accepté de prendre en charge la synthèse des travaux.

L'enquête concernant la population a été lancée à travers les réseaux sociaux. Elle devra être relayée par les collectivités locales, et par la presse écrite.

En cours : l'information aux communes par courriels.